



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16/11/2020

AIDES D'URGENCE À LA PRESSE

La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, se félicite de la parution le 15 novembre de deux décrets instituant des aides d'urgence au bénéfice de titres de presse reconnus d'information politique et générale (IPG) particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

Ils concernent, d'une part, les éditeurs les plus fragilisés par la liquidation judiciaire de Presstalis et, d'autre part, les titres ultramarins.

Ces dispositifs exceptionnels, dont les crédits ont été votés lors de la troisième loi de finances rectificative pour l'année 2020, s'inscrivent dans le plan de filière "presse" voulu par le Président de la République. Ils viennent compléter un premier décret, paru au *Journal officiel* du 15 août, apportant une aide exceptionnelle aux diffuseurs de presse.

Le décret instituant une aide exceptionnelle, d'un montant total de 8 millions d'euros, aux éditeurs les plus fragilisés par la liquidation judiciaire de Presstalis s'adresse aux éditeurs d'IPG éligibles aux aides au pluralisme (aide aux quotidiens et aux publications à faibles ressources publicitaires) ou dont les ventes en montant fort sont inférieures à 5 millions d'euros par an. Les bénéficiaires de l'aide devaient être distribués par la messagerie au 12 mars 2020.

Le décret instituant une aide exceptionnelle, d'un montant total de 3 millions d'euros, aux éditeurs ultramarins bénéficie à l'ensemble des titres d'IPG, imprimés ou en ligne, des Outre-mer. Compte tenu de leurs spécificités, ces publications font en effet face à une situation particulièrement difficile. Cette mesure vise à préserver l'accès des habitants d'Outre-mer à une presse pluraliste, élément constitutif de la liberté d'information, de la qualité du débat démocratique et de la cohésion sociale.

Les aides seront versées à leurs bénéficiaires dans les toutes prochaines semaines.

La ministre de la Culture reste pleinement mobilisée pour assurer son soutien au secteur de la presse conformément aux engagements pris par le Président de la République.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr